



1ère session 2023

Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique

L'activité du titulaire du baccalauréat professionnel AGORA s'inscrit dans un contexte de fortes mutations des métiers administratifs marqué par les évolutions de l'environnement économique, juridique et technologique.

Les métiers de l'assistance à la gestion consistent à apporter un appui à un dirigeant de petite structure, à un ou plusieurs cadres ou à une équipe dans une plus grande structure, en assurant des missions d'interface, de coordination et d'organisation dans le domaine administratif.

L'assistance à la gestion des organisations possède à la fois une dimension transversale et une dimension spécifique :

- Transversale, car la composante administrative existe naturellement dans chaque fonction, processus ou projet, relevant de tout type d'organisation, au sein de tous les secteurs d'activité (y compris industriels) mais aussi parce qu'on assiste à une forte mutualisation des fonctions administratives ;
- Spécifique, au sens où la gestion administrative intègre les particularités, notamment économiques, juridiques et réglementaires, des contextes d'exercice et des secteurs d'activité : médico-social, santé, bâtiment, immobilier, associations, économie sociale et solidaire, mutuelles, services publics, agriculture, etc.

La prise en charge de ces deux dimensions implique donc de la part du personnel administratif, à la fois :

- une certaine polyvalence au sens où les interventions sur les processus de gestion (commerciaux, productifs, de gestion du personnel, numériques) mobilisent un spectre large de connaissances techniques, juridiques et économiques pour répondre aux besoins de gestion et aux impératifs de performance;
- une réelle professionnalité relationnelle pour assurer le rôle d'interface et de coordination entre les acteurs internes et externes de l'entité;
- une forme de spécialisation qui porte moins sur une expertise technique que sur l'appropriation des contextes d'exercice et des secteurs d'activité ou encore le développement de compétences approfondies répondant aux besoins de l'entité (juridique, comptable, logistique, etc).

Le titulaire du baccalauréat professionnel AGORA peut être conduit, dans les limites de sa responsabilité et de son autonomie à :

- prendre en charge différentes dimensions d'assistance à la gestion des relations avec les tiers (clients, usagers, adhérents, fournisseurs, prestataires de service), et d'assistance aux opérations internes de l'entité;
- assurer l'interface entre les différents acteurs internes et externes de l'organisation. A ce titre, il doit mobiliser une professionnalité relationnelle et rédactionnelle visant à maintenir et développer les relations tout en étant porteur de l'image et des valeurs de l'organisation.

- inscrire l'action administrative au cœur des systèmes d'information et des évolutions numériques, en intégrant notamment dans toutes les activités une culture quantitative permettant d'identifier, de collecter, traiter, structurer et contrôler l'information de gestion en vue de la mettre au service des décideurs;
- participer à l'organisation et à la gestion matérielle d'un service ou de l'entité.

L'ensemble de ces activités d'assistance à la gestion vise très généralement à sécuriser les opérations, les processus et les projets, développés par l'organisation, dans toutes leurs composantes : relationnelle, informationnelle, organisationnelle, opérationnelle, documentaire et réglementaire.

Unité professionnelle facultative « secteur sportif » en baccalauréat professionnel (se renseigner auprès des établissements)

Cette épreuve vise à évaluer l'aptitude du candidat à expliciter une situation professionnelle relative à la prise en compte des spécificités des publics et des structures d'exercice dans le champ professionnel du secteur sportif, d'une part, et à la mise en œuvre d'un projet d'animation dans ce champ, d'autre part. L'unité professionnelle facultative « Secteur sportif » est ouverte aux candidats sous statut scolaire qui :

- Ont suivi dans un établissement public local d'enseignement ou un établissement d'enseignement privé sous contrat en classes de première et terminale une formation permettant l'acquisition des compétences du référentiel figurant en annexe 1 du présent arrêté ;
- Justifient d'au moins 6 semaines de périodes de formation en milieu professionnel dans une structure du secteur sportif, cette durée étant ramenée à 4 semaines pour la spécialité du baccalauréat professionnel.

L'épreuve comporte une situation d'évaluation réalisée au cours de la dernière année de formation conduisant à la délivrance du diplôme. Elle est conduite à partir du dossier professionnel du candidat. L'évaluation repose sur une épreuve orale durant laquelle le candidat témoigne des compétences développées dans le cadre de son parcours de formation à l'appui du document de synthèse extrait de son dossier professionnel.

La commission d'évaluation dispose au préalable d'un temps de lecture du dossier professionnel du candidat. À partir d'un des descriptifs de situation professionnelle rédigé et proposé par le candidat, la commission d'évaluation détermine une problématique professionnelle en lien avec la méthodologie de projet pour laquelle elle lui demande d'exposer et de justifier une adaptation de sa pratique professionnelle. Le candidat dispose d'un temps de préparation de 15 minutes afin de prendre connaissance de la problématique transmise par la commission d'évaluation. Lors de l'exposé (10 minutes), le



candidat retrace tout d'abord son expérience et sa professionnalité dans le champ d'activité de l'animation sportive assortie d'une auto-évaluation des compétences, partagées ou complémentaires à celles du diplôme auquel il est candidat. Puis, il propose une adaptation de la situation décrite.

Compétences :

Prise en compte des spécificités des publics et de la structure d'exercice : Communiquer dans les situations de la vie professionnelle Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté Contribuer au fonctionnement d'une structure.

Mise en œuvre et évaluation d'un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure : Concevoir un projet d'animation Promouvoir un projet Participer à la conduite d'un projet d'animation Assurer le cadrage d'un projet Évaluer un projet d'animation

Débouchés

Le titulaire du baccalauréat professionnel AGORA devient ainsi un acteur incontournable de l'organisation grâce à sa maîtrise du contexte d'exercice de sa mission et à son efficacité opérationnelle : il assure ses rôles d'interface auprès des responsables, de référent reconnu par les tiers et de support pour les autres membres et services de l'entité.

Les appellations les plus courantes correspondant à ce profil d'emploi sont:

- assistant de gestion;
- gestionnaire administratif;
- agent de gestion administrative;
- employé administratif;
- agent administratif;
- secrétaire administratif;
- technicien des services administratifs;
- adjoint administratif.

Toutefois d'autres emplois peuvent être concernés au regard de certains contextes d'exercice et secteurs d'activité:

- secrétaire-assistant juridique;
- secrétaire-assistant médical;
- assistant de gestion locative en immobilier ;
- agent administratif logistique transport;
- employé de gestion de copropriété;
- assistant digital;
- assistant ressources humaines;
- secrétaire de mairie;
- assistant comptable.

Ces métiers s'exercent dans tous les secteurs d'activité et au sein de tout type d'organisations de petite, moyenne ou grande taille : entreprises, collectivités territoriales, administrations publiques, associations, fondations, hôpitaux, entreprises artisanales, mutuelles, etc.

Accès à la formation

Admission de droit :

- Classe de 3^e, 2nde pro Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique

Qualités requises :

- être organisé, méthodique, rigoureux
- aimer le travail en équipe, la précision des chiffres

Programme

Grille horaire (a)	2 nd e	1 ^{ère}	Tle
Enseignement professionnel	330	266	260
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	30	28	13
Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention (b)	30	14	13
Réalisation d'un chef d'œuvre	-	56	52
Prévention Santé Environnement	30	28	26
Economie-Gestion ou Economie-Droit (selon spécialité)	30	28	26
Français, Histoire-Géographie et enseignement moral et civique	105	84	78
Mathématiques	45	56	39
Langue vivante A	60	56	52
Sciences physiques et chimiques ou langue vivante B ((selon spécialité)	45	42	39
Arts appliqués et culture artistique	30	28	26
Education physique et sportive	75	70	65
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation (c) (d)	90	84	91
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	4 à 6	6 à 8	8

(a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité

(b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève

(c) Y compris heures dédiées à la consolidation des acquis des élèves

(d) En Tle : insertion professionnelle (recherche, CV, entretiens,..) ou poursuite d'études

Enseignements professionnels

- **Gestion des relations avec les clients, les usagers ou les adhérents :** Préparation et prise en charge de la relation avec le client, l'utilisateur ou l'adhérent ; Traitement des opérations administratives et de gestion liée aux relations avec le client, l'utilisateur ou l'adhérent ; Actualisation du système d'information en lien avec la relation avec le client, l'utilisateur ou l'adhérent.



- **Organisation et suivi de l'activité de production de biens ou de services** : Suivi administratif de l'activité de production ; Suivi financier de l'activité de production ; Gestion opérationnelle des espaces (physiques et virtuels) de travail.
- **Administration du personnel** : Suivi de la carrière du personnel ; Suivi organisationnel et financier de l'activité du personnel ; Participation à l'activité sociale de l'organisation

Stage

22 semaines de périodes de formation en milieu professionnel (P.F.M.P.) sont prévues sur les trois années du cycle.

Les périodes de formation en milieu professionnel doivent permettre d'acquérir ou d'approfondir des compétences professionnelles en situation réelle de travail et d'améliorer la connaissance du milieu professionnel et de l'emploi. Elles constituent des moments privilégiés pour :

- rencontrer des situations professionnelles réelles, nécessitant une adaptation à l'imprévu ;
- découvrir la diversité des pratiques professionnelles en matière d'assistance à la gestion des organisations dans les trois pôles d'activité décrits par le référentiel des activités professionnelles ;
- s'immerger dans des contextes professionnels variés, plus ou moins complexes et contraints, donc porteurs de socialisation par le travail ;
- prendre conscience des exigences rédactionnelles et relationnelles imposées par le monde professionnel.

Examen

Épreuves	Coef.
E1 : Epreuve scientifique et technique	
Sous-épreuve E11 : Economie Droit	1
Sous-épreuve E12 : Mathématiques	1
E2 : Etude de situations professionnelles liées à l'organisation et au suivi de l'activité de production	4
E3 : Pratiques professionnelles d'assistance à la gestion des organisations	
Sous-épreuve E31 : Gestion des relations avec les clients, les usagers et les adhérents	4
Sous-épreuve E32 : Administration du Personnel	3
Sous-épreuve E33 : Prévention-santé-environnement	1
E4 : Epreuve de langues vivantes	
Sous-épreuve E41 : Langues vivantes 1	2
Sous-épreuve E42 : Langues vivantes 2	2
E5 : Epreuve de Français, Histoire-Géographie et enseignement moral	
Sous-épreuve E51 : Français	2.5
Sous-épreuve E52 : Histoire-Géographie et enseignement moral	2.5

E6 : Epreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	1
E7 : Epreuve d'éducation physique et sportive	1
Epreuves facultatives	
EF1 : Langue vivante	Pts>10
EF2 : Mobilité	Pts>10

Poursuite d'études

Les titulaires de Bac Pro qui ont obtenu un avis favorable du conseil de classe seront prioritaires dans les BTS correspondant à leur spécialité (en application du décret n° 2017-515 du 10 avril 2017 sur l'expérimentation Bac Pro/BTS) modifié par le décret no 2021-227 du 26 février 2021 relatif aux modalités particulières d'admission dans une section de techniciens supérieurs pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel.

Le bac pro a pour premier objectif l'insertion professionnelle mais, avec un très bon dossier une poursuite d'études est envisageable. Par exemple :

- BTS Comptabilité gestion
- BTS Gestion de la PME
- BTS Support à l'action managériale
- FCIL secrétariat médical

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

Ou se former en Occitanie

Ariège (09)

Ferrières-sur-Ariège - Lycée professionnel Jean Durroux (Public) /

Pamiers - Lycée professionnel privé Les Jacobins (Privé) /

Aude (11)

Carcassonne - Lycée professionnel Charles Cros (Public) /

Castelnaudary - Lycée Germaine Tillion (Public) /

Limoux - Lycée Jacques Ruffié (Public) /

Narbonne - Lycée Louise Michel (Public) /

Narbonne - Lycée privé Beauséjour (Privé) /

Aveyron (12)

Rodez - Lycée professionnel Ferdinand Foch (Public) / A

Rodez - Lycée professionnel privé Louis Querbes (Privé) /

Villefranche-de-Rouergue - Lycée professionnel Raymond Savignac (Public) / A

Gard (30)

Alès - Lycée professionnel privé cévenol (Privé) /

Bagnols-sur-Cèze - Lycée Albert Einstein (Public) /

Bagnols-sur-Cèze - Lycée professionnel privé Sainte-Marie (Privé) / A

Nîmes - Lycée privé de la Chambre de commerce et d'industrie (Privé) /

Nîmes - Lycée privé Saint-Vincent de Paul (Privé) /

Nîmes - Lycée professionnel Gaston Darboux (Public) /

Saint-Christol-lès-Alès - Lycée Jacques Prévert (Public) /



Haute-Garonne (31)

Colomiers - Lycée professionnel privé ORT Maurice Grynfolgel (Privé) /

Léguevin - Lycée professionnel privé Castelnouvel (Privé) /

Muret - lycée polyvalent Pierre d'Aragon (Public) /

Revel - Collège privé sous contrat La Providence (Privé) /

Saint-Gaudens - Lycée professionnel Elisabeth et Norbert Casteret (Public) /A

Toulouse - lycée polyvalent Bellevue (Public) /

Toulouse - lycée polyvalent Joseph Galliéni (Public) /

Toulouse - lycée polyvalent Raymond Naves (Public) /A

Toulouse - Lycée professionnel Georges Guynemer (Public) /

Toulouse - Lycée professionnel privé ISSEC PIGIER (Privé) /

Toulouse - Lycée professionnel privé Sainte-Marie de Nevers (Privé) /

Toulouse - Lycée professionnel privé Sainte-Marie Saint-Sernin (Privé) /

Toulouse - Lycée professionnel Roland Garros (Public) /

Tournefeuille - lycée polyvalent M. L Dissard Françoise (Public) /

Gers (32)

Auch - Lycée professionnel Pardailhan (Public) /

Lectoure - lycée polyvalent Maréchal Lannes (Public) /

Hérault (34)

Béziers - Lycée professionnel privé Sacré-Cœur (Privé) /

Castelnaud-le-Lez - Lycée Georges Pompidou (Public) /

Lodève - Lycée Joseph Vallot (Public) /

Lunel - Lycée Louis Feuillade (Public) /

Montpellier - Lycée Jules Guesde (Public) /

Montpellier - Lycée privé Nevers (Privé) /

Montpellier - Lycée professionnel Pierre Mendès France (Public) /

Pézenas - Lycée professionnel Charles Allié (Public) /

Sérignan - Lycée Marc Bloch (Public) /

Sète - Lycée Charles de Gaulle (Public) /

Sète - Lycée privé Saint-Joseph (Privé) /

Lot (46)

Cahors - Lycée professionnel Clément Marot (Public) /

Figeac - Lycée professionnel J-F Champollion (Public) /

Lozère (48)

Mende - Lycée privé Notre-Dame (Privé) /

Hautes-Pyrénées (65)

Monléon-Magnoac - lycée polyvalent Notre-Dame de Garaison (Privé) /

Tarbes - Lycée professionnel Lautréamont (Public) /

Pyrénées-Orientales (66)

Andorre-la-Vella - Lycée Comte de Foix (Public) /

Céret - Lycée Déodat de Séverac (Public) /

Perpignan - Lycée Aristide Maillol (Public) /

Perpignan - Lycée privé Sainte-Louise de Marillac (Privé) /

Pyrénées-Orientales (66)

Andorre-la-Vella - Lycée Comte de Foix (Public) /

Céret - Lycée Déodat de Séverac (Public) /

Perpignan - Lycée Aristide Maillol (Public) /

Perpignan - Lycée privé Sainte-Louise de Marillac (Privé) /

Tarn (81)

Albi - Lycée professionnel Toulouse-Lautrec (Public) /A

Albi - Lycée professionnel privé Saint-Dominique (Privé) /

Carmaux - lycée polyvalent Jean Jaurès (Public) /A

Castres - Lycée professionnel privé Notre-Dame (Privé) A

Mazamet - Lycée professionnel Marie-Antoinette Riess (Public) /

Tarn-et-Garonne (82)

Castelsarrasin - lycée polyvalent Jean de Prades (Public) /

Montauban - lycée polyvalent Antoine Bourdelle (Public) /

Montauban - Lycée professionnel privé Marie Théas (Privé) /

Montech - lycée polyvalent Olympe de Gouge (Public) /

I formation initiale

A formation en apprentissage



Internat/ Hébergement possible

**En savoir plus**

Retrouvez sur <https://documentation.onisep.fr/>

les publications disponibles (collections Diplômes, Dossiers, Parcours, Zoom sur les métiers, Pourquoi pas moi ?, Handi +)

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au centre d'information et d'orientation (CIO).

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).



**Les centres d'information et d'orientation dans l'académie
de Montpellier**

Alès
04 49 05 80 81 - ce.0300061d@ac-montpellier.fr

Bagnols sur Cèze
04 49 05 80 85 - ce.0300992r@ac-montpellier.fr

Béziers
04 67 62 45 04 - ce.0340097w@ac-montpellier.fr

Carcassonne
04 34 42 91 90 - ce.0110035d@ac-montpellier.fr

Castelnaudary
04 34 42 91 88 - ce.0110843g@ac-montpellier.fr

Céret
04 68 87 02 07 - ce.0660575s@ac-montpellier.fr

Lunel
04 48 18 55 30 - ce.0341426r@ac-montpellier.fr

Mende
04 30 43 51 95 - ce.0480020l@ac-montpellier.fr

Montpellier Celleneuve
04 48 18 55 60 - ce.0341619a@ac-montpellier.fr

Montpellier Esplanade
04 48 18 55 10 - ce.0341482b@ac-montpellier.fr

Narbonne
04 68 32 61 75 - ce.0110036e@ac-montpellier.fr

Nîmes
04 49 05 80 80 - ce.0301328f@ac-montpellier.fr

Perpignan
04 11 64 23 66 - ce.0660667s@ac-montpellier.fr

Pézenas
04 48 18 55 75 - ce.0341033n@ac-montpellier.fr

Prades
04 11 64 23 55 - ce.0660463v@ac-montpellier.fr

Sète
04 67 67 31 00 - ce.0340098x@ac-montpellier.fr

**Les centres d'information et d'orientation dans l'académie
de Toulouse**

CIO Albi
Tél. 05 67 76 57 74 - cio.albi@ac-toulouse.fr

CIO Auch
05 62 05 65 20 - cio.auch@ac-toulouse.fr

CIO Cahors
Tél. 05.65.30.19.05 - cio.figeac@ac-toulouse.fr

CIO Castelsarrasin
05 36 25 74 99 - cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr

CIO Castres
Tél. 05 67 76 57 90 - cio.castres@ac-toulouse.fr

CIO Condom
05 67 76 51 82 - cio.condom@ac-toulouse.fr

CIO Decazeville
05 65 43 17 88 - cio.decazeville@ac-toulouse.fr

CIO Figeac
05 67 76 55 66 - cio.figeac@ac-toulouse.fr

CIO Foix
05 67 76 52 94 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Lourdes
05 67 76 56 43 - cio.lourdes@ac-toulouse.fr

CIO Millau
[05 65 60 98 20](tel:0565609820) - cio.millau@ac-toulouse.fr

CIO Montauban
05 63 66 12 66 - cio.montauban@ac-toulouse.fr

CIO Muret
05 67 52 40 72 - cio.muret@ac-toulouse.fr

CIO Pamiers
05 67 76 53 02 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Rodez
05 67 76 54 46 - cio.rodez@ac-toulouse.fr

CIO Saint-Gaudens
05 67 52 41 41 - cio.stgaudens@ac-toulouse.fr

CIO Tarbes
05 67 76 56 33 - cio.tarbes@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Centre
05.67.76.51.84 - cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Mirail
05.67.52.41.63 - cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Nord
05 67 52 41 80 - cio.tlsenord@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Rangueil
05 67 52 41 55 - cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr

